



Déclaration de Frédéric SARROUY,
Président du groupe « BIEN VIVRE A VENDARGUES »
lors de la seance DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2023

ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ce soir nous devons prendre acte du document relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce projet comprend 6 grands axes stratégiques qui sont :

- 1 Révéler le grand parc Métropolitain.
- 2 Se préparer au déficit climatique.
- 3 S'inscrire dans une trajectoire de maîtrise de la consommation foncière.
- 4 Encadrer la croissance démographique.
- 5 Construire la Métropole du quart d'heure.
- 6 Affirmer une Métropole productive, créative et innovante.

Ce projet reste générique pour l'ensemble des communes de la Métropole.

En ce qui concerne Vendargues, Notre groupe « Bien Vivre à Vendargues » est inquiet sur certaines décisions à réaliser.

La 1^{ère} est portée par la Métropole avec le doublement de la RM65 c'est-à-dire le doublement de la route longeant la Cadoule. Comme je l'ai évoqué en Commission d'Urbanisme, nous devons être très fermes avec les instances de la Métropole. En aucun moment, nous devons subir les décisions venant unilatéralement de Mr Delafosse et/ou de ses collaborateurs. Nous devons avoir une relation gagnant/gagnant. Nous devons être un partenaire et non un sujet.

Aujourd'hui, cela n'est pas le cas puisque la Métropole « privilégie » ce tracé alors qu'il en existe quatre autres possibles.

Réaliser ce doublement qui sera la fin du lien entre les deux autoroutes A75 et A709, entrainera des nuisances sur la population vendarguoise. Augmentation de la pollution, nuisances sonores, augmentation de la circulation déjà saturée

autour et dans la commune, en fait une perte de la qualité de vie pour tous les Vendarguois.

Comment peut-on proposer une ZFE dans la Métropole pour protéger la population et accepter cette situation à Vendargues ? Y-aurait-il deux politiques métropolitaines ?

Monsieur Le Maire, dans l'intérêt de toutes les vendarguoises et tous les vendarguois, il est nécessaire dès à présent, de montrer une réelle opposition à ce projet...

La 2^{ème} décision correspond au règlement du futur PLUI dans le cadre de la zone UA. Effectivement, il y a une différenciation de réglementation entre le périmètre d'études du centre (place de la mairie) et le reste de la zone UA. En effet, cette réglementation ou non réglementation permet la construction d'un immeuble, fût-il « céleste » collé à l'église, sans zone perméable ou presque, sans le respect du nombre de places de stationnement, sans logement social ; Immeuble dont le conseil municipal a cédé des droits de servitude et même du terrain... Monsieur Le Maire, Les promoteurs de ce collectif Messieurs AZNAR, DELMAS et le cabinet d'architecte TOURRE seraient-ils devenus les nouveaux décideurs vendarguois. Si cela est le cas, je comprends mieux l'assignation reçue par l'association ASPIV à hauteur de 260 000 euros dans le cadre des recours engagés pour bloquer ce projet. A ce titre, même si j'ai été président de cette association, Mr Claret, le président actuel, n'a pas besoin de moi pour faire ses propres choix.

La 3^{ème} réflexion porte sur la zone à urbaniser et plus précisément la future ZAC MEYRARGUES. Malgré des couloirs d'espace vert, la création de plus de 850 logements dont 600 collectifs va entraîner une forte demande dans les services et les installations collectifs. Seuls, une école, une crèche et un EPHAD privé sont prévus sur cette zone à l'heure actuelle. Il serait opportun de diminuer le nombre de logements et de proposer de futures installations publiques sportives, administratives, sociales ...

Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs,
Merci de votre attention

Frédéric SARROUY
Groupe « *Bien Vivre à Vendargues* »



